

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.266**

**Délégation
d'attributions du
conseil
communautaire au
Président :
modification de la
délibération n° 127
du 3 mai 2001**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 127 DU 3 MAI 2001**

Par délibération n° 127 du conseil communautaire du 3 mai 2001 modifiée et en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités locales, vous avez confié à M. le Président la charge de régler un certain nombre d'affaires dans le cadre d'une délégation d'attributions.

Certains dossiers relevant de la direction du développement économique, notamment ceux liés au développement de l'emploi (prochaine convention régionale de développement de l'emploi par l'économie des très petites entreprises (CORDEE TPE)) ou à la transmission d'entreprises (CRTE), nécessitent réactivité et rapidité d'instruction difficilement compatibles avec le calendrier des séances de l'assemblée délibérante.

Un complément à la délégation actuelle d'attributions au président assouplirait et accélérerait la gestion de ces dossiers.

Comme le prévoit la réglementation, les membres du conseil communautaire seront informés des décisions prises en application de la délégation.

En conséquence,

Je vous propose :

DE COMPLETER la délibération n° 127 du conseil communautaire du 3 mai 2001 modifiée en ajoutant au domaine délégué libellé « 1. en matière financière » la délégation d'attributions suivante :

« - d'attribuer une aide, dans le cadre des dispositifs CORDEE TPE et CRTE, aux bénéficiaires retenus par le jury et de signer les conventions correspondantes. »

D'AUTORISER Monsieur le Président à subdéléguer ces attributions à un vice-président.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 octobre 2007

Affiché le :

04 octobre 2007